FO Com

Septembre 2022

InFOSocial

FO COM \ LA POSTE
SOCIAL

QUOTIENT FAMILIAL

À QUELLE TRANCHE APPARTENEZ-VOUS ?

Les aides financières relatives aux activités sociales de La Poste sont déterminées en fonction du Quotient Familial des postiers. Chèques-Vacances, Coups de Cœur, CESU, aides à la parentalité… Ce mode de calcul permet des aides justes, ouvertes à toutes et tous.

TRANCHES QF	MONTANTS ANNUELS
T01	≤ 7 500 €
T02	≤ 9 500 €
T03	≤ 11 400 €
T04	≤ 13 100 €
T05	≤ 14 700 €
T06	≤ 16 600 €
T07	≤ 18 600 €
T08	≤ 21 300 €
T09	≤ 25 900 €
T10	> 25 900 €

Le Quotient Familial (QF) est obtenu de la manière suivante :

QF = Revenu Fiscal de Référence ÷ nombre de Parts Fiscales

Pour le calcul du Quotient Familial, les parts fiscales sont **abondées de 0,5 part supplémentaire pour :**

- Les familles monoparentales (mention « T » ou « V » sur l'avis d'imposition),
- Les postiers Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE),
- Les aidants familiaux titulaires d'un certificat d'aidant familial de La Poste,
- Les CDI nouvel entrant (exclusivement pour le Chèque-Vacances).

Les salaires n'augmentant pas suffisament face à une inflation historique, les postiers doivent pouvoir bénéficier d'activités sociales mieux abondées et ainsi, contribuer à l'amélioration de leur pouvoir d'achat.

Pour FO Com, il devient urgent de revaloriser les tranches du Quotient Familial.

Plus d'infos sur notre site

Suivez-nous